Appel à Manifestation d'Intérêt

« Territoire engagé pour mon environnement, ma santé »

Evaluation d'Impact en Santé via le prisme de la Biodiversité en amont des politiques liées à la Santé, au patrimoine naturel, à l'aménagement du territoire et à l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) sur le territoire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn

« Action - Retour d'Expérience »

Communauté de Communes du Nord Est Béarn (CCNEB)

Evaluation d'Impact en Santé

via le prisme de la Biodiversité en amont des politiques liées à la Santé, au patrimoine naturel, à l'aménagement du territoire et à l'élaboration du PCAET

1. La collectivité

Nom: Communauté de Communes du Nord Est Béarn (CCNEB)

Adresse: 1 rue Saint-Exupéry, 64 160 MORLAAS

Type de collectivité ou territoire: Communauté de communes

Site internet:
Communauté de Communes issue d'une fusion de trois intercommunalités en 2017 : site internet en cours de construction. (Sites internet existants : www.cc-lembeye.fr ; www.cc-paysdemorlaas.fr ; www.cc-oussegabas.fr).

Réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn …) :

Engagement dans une dynamique en santé-environnement (Ville OMS, Agenda21, CLS…) :
La CCNEB est engagée avec deux autres collectivités (Luys en Béarn et Pays de Nay) dans le Contrat Local de Santé (CLS) Est Béarn.

Typologie de territoire :

- Périurbain
- Autres : le territoire de la CCNEB est à la fois périurbain avec plusieurs communes de taille plus importante (Buros, Morlaàs, Soumoulou, Pontacq) et aussi fortement rural avec parfois des communes de seulement quelques habitants (Arrosès, Monpezat, Bétracq…).

Population (nombre) de votre collectivité ou territoire : environ 34 661 hab.

2. Présentation de l'action en santé-environnement

Titre : Evaluation d'Impact en Santé via le prisme de la Biodiversité en amont des politiques liées à la Santé, au patrimoine naturel, à l'aménagement du territoire et à l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) sur le territoire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn.

Contexte :
Un projet d'identification de la Trame verte et bleue a été élaboré en 2018 sur le territoire de la Communauté de Communes. Il permet l'inventaire des réservoirs de biodiversité par des expertises et des inventaires de terrains. Il est important de souligner le rôle social, notamment en espace urbanisé, que peut jouer une Trame Verte et Bleue pour le cadre de vie des habitants, par une approche socio-écologique et paysagère intégrée.

La présence de la nature au sens large représente un élément majeur dans la qualification des conditions de vie des habitants sur un territoire. L'amélioration de ces conditions passe par l'accès aux soins, aux mobilités douces… mais également par le développement et l'intégration de la biodiversité dans des projets globaux de territoire : amélioration des conditions de vie, santé, aménagement de l'espace…

L'environnement et le cadre de vie sont des facteurs importants qui peuvent influer sur la santé de la population, que ce soit en termes de développement de pathologies ou de qualité de vie et de sentiment de bien-être. Développer un environnement assurant une bonne qualité des milieux physiques (eau, air, sol), encourageant la pratique d'activités physiques ou culturelles, facilitant l'accès aux services quotidiens ou permettant à chacun de se loger convenablement sont autant de déterminants qui permettent d'améliorer la santé de la population du territoire.

Le système de santé compte pour 12 à 20 % sur l'état de santé d'une population. Les 80 % restant se jouent ailleurs, dans le milieu (Center for Disease Control and Prévention 1982). La biodiversité, le patrimoine naturel et le paysage sont des déterminants de santé d'une population.

Concernant le territoire de la CCNEB, nous disposons que de peu de données, d'études... complètes et précises nous permettant d'évaluer l'état de santé des habitants. Aucun constat probant ne peut alors aujourd'hui être tiré de ce territoire sur cette thématique. C'est pourquoi dans le cadre du Contrat Local de Santé Est Béarn, de ses démarches et initiatives en faveur du patrimoine naturel ainsi que du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), la CCNEB a souhaité lancer sur son territoire une Evaluation d'Impact sur la Santé (EIS) via le prisme de la biodiversité et initier des actions concrètes favorisant la santé de la biodiversité et la santé humaine. L'objectif étant de parler d'une seule santé territoriale.

La Communauté de Communes a besoin d'éléments d'aide à la décision pour les prochaines stratégies et orientations du territoire :
- Contrat Local de Santé Est Béarn en cours d'élaboration (2019),
- Stratégie et plan d'actions pour le patrimoine naturel prévu en 2020,
- Elaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) dans les prochaines années,
- Elaboration en 2019-2020 d'un PCAET.

Des premiers travaux scientifiques ont été menés sur la thématique Biodiversité et Santé dans les années 1980 : Moore (1981) publie une étude sur l'influence de la nature sur des prisonniers, où il montre que les prisonniers dont les cellules bénéficient d'une vue sur la nature formulent moins de demandes de soin que

leurs homologues n'en bénéficiant pas. Ulrich (1984) publie dans la revue « Science » une étude qui montre que des patients qui ont subi une opération bénigne guérissent plus vite si leur chambre d'hôpital donne sur le jardin plutôt que sur un mur mitoyen.

Depuis ces premiers travaux, trois théories principales ont été développées pour expliquer les effets de la nature sur la santé :

① La biophilie (Ulrich 1993 ; Wilson 1984) propose que tous les humains ont besoin de la nature pour être bien, quel que soit le contexte culturel.
② La théorie de la restauration de l'attention (Kaplan et Kaplan 1989 ; Kaplan 1995) propose qu'être au contact de la nature permet de retrouver des capacités cognitives et d'attention mises à mal, liées à ce qu'elles procurent de fascination, d'évasion, de cohérence et de compatibilité avec l'individu (Bonnefoy 2017).
③ La théorie de la restauration du stress (Ulrich 1991), propose que des espaces de nature (même vus dans un univers virtuel) ont des effets apaisants sur les paramètres physiologiques du stress.

Aujourd'hui, plusieurs études ont confirmé l'influence positive de la nature sur le bien-être, le stress et l'anxiété des individus (Beute et de Kort 2014 ; Bratman, Hamilton et Daily 2012 ; Bringslimark, Hartig, et Patil, 2009 ; Haubenhofer, Elings, Hassink, et Hine, 2010 ; Kuo 2010 ; Lohr 2010 ; Malenbaum et al. 2008 ; Thompson Coon et al. 2011 ; Velarde, Fry et Tveit, 2007).

De nombreuses associations naturalistes s'emparent du sujet de la santé sur le territoire Béarnais comme le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine, le CPIE Béarn ou Ecocène. Au niveau national un groupe de travail ministériel "Santé et Biodiversité" a été créé en 2009 par les deux ministères chargés de la santé et de l'environnement. Ce groupe est chargé de suivre et d'orienter les actions du Plan National Santé-Environnement (PNSE), au niveau national et régional.

Au sein des territoires, on remarque une prise de conscience des citoyens pour les questions de santé environnementale. Dans le dernier rapport du Comité Scientifique Régional sur le Changement Climatique en Nouvelle Aquitaine (AcclimaTerra), il est démontré que la santé environnementale est un levier majeur dans les territoires car 91 % habitants Néo-Aquitains sont intéressés par la santé environnementale (Baromètre Santé Environnement 2015).

Rattachement de l'action à un plan/programme (PRSE, PLU(i), PDU, SCOT, SRCAE, PCAET, PPA, PPBE…) : Cette action menée par la collectivité s'inscrit dans la continuité de nombreuses démarches entreprises en faveur de la préservation du patrimoine naturel, de la santé, de l'aménagement du territoire et de la planification. Cette action est donc rattachée à la fois à la politique menée pour la Trame Verte et Bleue (SRCE), la mise en place d'un futur PLUi global, le CLS Est Béarn et le PCAET.

Description/objectifs de l'action en santé-environnement :
Le projet concerne l'ensemble du territoire de la CCNEB soit 73 communes (mise à part Morlaàs) : AAST, ABERE, ANDOINS, ANOS, ANOYE, ARRICAU-BORDES, ARRIEN, ARROSES, AURIONS-IDERNES, BALEIX, BARINQUE, BARZUN, BASSILLON-VAUZE, BEDEILLE, BERNADETS, BETRACQ, BUROS, CADILLON, CASTILLON-LEMBEYE, CORBERES-ABERES, COSLEDAA-LUBE-BOAST, CROUSEILLES, ESCOUBES, ESCURES, ESLOURENTIES-DABAN, ESPECHEDE, ESPOEY, GABASTON, GAYON, GER, GERDEREST, GOMER, HIGUERES-SOUYE, HOURS, LALONGUE, LANNECAUBE, LASSERRE, LEMBEYE, LESPIELLE, LESPOURCY, LIMENDOUS, LIVRON, LOMBIA, LOURENTIES, LUC-ARMAU, LUCARRE, LUCGARIER, LUSSAGNET-LUSSON, MASPIE-LALONQUERE-JUILLACQ, MAUCOR, MOMY, MONASSUT-AUDIRACQ, MONCAUP, MONPEZAT, NOUSTY, OUILLON, PEYRELONGUE-ABOS, PONSON-DESSUS, PONTACQ, RIUPEYROUS, SAINT-ARMOU, SAINT-CASTIN,

SAINT-JAMMES, SAINT-LAURENT-BRETAGNE, SAMSONS-LION, SAUBOLE, SEDZERE, SEMEACQ-BLACHON, SERRES-MORLAAS, SIMACOURBE, SOUMOULOU, UROST.

Il comprend à la fois des objectifs généraux et opérationnels :

- Aborder la Santé des habitants par le prisme de la Biodiversité du territoire, pour influencer la stratégie politique de gestion du patrimoine naturel et d'aménagement du territoire,
- Evaluer la « santé » d'un territoire via le prisme de la biodiversité,
- Apporter des éléments d'aide à la décision pour la stratégie territoriale de la Communauté de Communes Nord Est Béarn dans le cadre du prochain Contrat Local de Santé Est Béarn, du plan climat-air-énergie territorial (PCAET) et de la stratégie pour le Patrimoine naturel,
- Proposer des actions opérationnelles pour améliorer la santé du territoire,
- Développer une Trame Santé : Principe One Health : Une seule santé (humaine et environnementale),
- Analyser un quartier en zone urbaine vs un quartier en zone rurale vs un quartier en zone industrielle.

Cette mission visera en premier lieu à définir une Trame Biodiversité et Santé et mettre en avant la valeur ajoutée des espaces verts et espaces naturels d'une commune pour la santé des habitants y ayant accès, selon la biodiversité présente.
Pour cela, une expertise fine et une comparaison est faite entre différents types de quartiers (urbains, périurbains, ruraux, ...) et sur la distance entre les habitations et l'espace vert/naturel le plus proche. Une comparaison entre trois communes est également réalisée. Cette EIS porte alors sur une commune de chaque anciens territoires (avant la création de la CCNEB au 1er janvier 2017) comme par exemple : Arrosès (ex CC du Canton de Lembeye en Vic-Bilh), Nousty (ex CC Ousse Gabas) et Buros (ex CC du Pays de Morlaàs).

Certaines espèces clés agissant positivement sur la santé humaine seront recensées telles que le Lierre et aussi les espèces agissant négativement comme les marronniers pour leur effet accentuant la pollution atmosphérique.
De plus, nous ferons la promotion des zones humides afin de mettre en valeur le lien entre l'agriculture et l'enjeu « pollinisateurs ».
Idéalement, cette évaluation aboutira sur la création d'une trame « Santé » sur le territoire.

Afin de mieux intégrer le projet sur le territoire, nous ferons participer la population à travers différents événements de concertation telle qu'une soirée débats sur la création de la trame « Santé et Biodiversité » après la réalisation de l'inventaire terrain de la commune.

Le projet se déroulera de la manière suivante :

Etape 1 : Bibliographie - Veille Mai 2019
- Définir ce qu'est un espace naturel : Espace vert / friche / … se documenter sur les initiatives nationales ou internationales (ex : ville de Poitier 430m2 d'espace vert par habitant),
- Se documenter sur les études Lichens / Mousses indicatrices de la qualité de l'air,
- Se documenter sur les études et liens entre zones humides et Santé (ville de la Rochelle),
- Se documenter sur la stratégie de la ville de Singapour (un espace naturel à moins de 400m de chaque habitation).

Etape 2 : Protocole Mai 2019

- Définir un protocole pour les différentes missions ci-dessous (quartier, ville, …).

Etape 3 : Inventaires de terrain et cartographie Juin 2019 – Juin 2020

- Inventaires et cartographie des Lichens et des Mousses,
- Inventaires et cartographie des espèces anémogames (allergènes) vs espèces entomophiles (moins allergènes et plus favorables aux pollinisateurs),
- Inventaires et cartographie des espèces invasives (en lien avec les inventaires ci-dessus),
- Cartographie des espaces naturels par trame (forêts, zones humides, jardins, friches, …),
- Analyser l'accessibilité à ces espaces naturels (foncier public ou privé),
- Analyse cartographique pour identifier la distance moyenne entre un lieu d'habitation et un espace naturel par territoire,
- Mise en œuvre de l'application I-TREE.

Etape 3 : Inventaires de terrain et cartographie Juin 2019 – Juin 2020

- Inventaires et cartographie des Lichens et des Mousses.

Résultats attendus ou observés de l'action :

Les résultats attendus à travers ce projet sont de proposer aux EPCI et aux communes de :

- Planter des espèces entomophiles permettant de limiter les risques d'allergie pour les humains et d'améliorer les populations d'insectes pollinisateurs,
- Prévoir des espaces naturels à minimum 500m de chaque habitation (critère pour le prochain PLUi global), plantations de haies…,
- Valoriser les espèces indigènes comme le lierre qui améliore la qualité de l'air et du sol (captation des composés volatils),
- Planter des arbres indigènes qui permettent d'améliorer la qualité de l'air et éviter les espèces comme le marronnier qui produise de l'Ozone,
- Sensibiliser à l'importance des zones humides à proximité des zones urbaines (voir expérience de la ville de La rochelle) et des vieilles forêts (sylvothérapie). Enjeu de sécurisation de ces espaces naturels à proximité des centres urbain.

Plus précisément, les résultats attendus selon les différentes modalités d'intervention mises en place sont décrits dans le tableau suivant :

Indicateurs de réalisation	Réalisations prévues	Source ou outil de collecte de données
Un état des lieux des projets nationaux et internationaux et des modalités de mise en œuvre	Un document écrit permettant de résumer les projets	Rapport d'étude
Elaboration d'un protocole d'intervention Choix de la ou des communes et des quartiers à étudier	Un document de synthèse du protocole et du choix des zones d'intervention	Rapport d'étude
Elaboration de différentes cartographies de la zone étudiée	Cartographie et liste des espèces anémogames vs entomophiles Cartographie et liste des espèces invasives Cartographie et liste des Lichens et des Mousses Cartographie de l'accessibilité aux espaces naturels (foncier public ou privé) Résultats de l'application I-TREE (service éco-systémique de l'arbre) Cartographie des espaces naturels par trame (forêts, ZH, jardins, friches, …) Cartographie pour identifier la distance moyenne entre un lieu d'habitation et un espace naturel par territoire	Intégration de ces éléments dans le rapport de l'EIS
Rédaction d'une EIS à l'échelle de l'EPCI	Rédaction d'un rapport pour mai 2020	Rapport de synthèse
Proposition d'actions opérationnelles	Rédaction d'un plan d'actions partagé avec les techniciens et élus de l'EPCI, dont la plantation de 10 000 plants sur le territoire en réponse à Appel à Projets de Reforest'Action (haies entre parcelles agricoles et habitations, haies brise-crues, ripisylves…)	Rapport de synthèse
Participation de minimum 70 personnes lors de l'échange avec les élus et les citoyens	Organisation d'une soirée débats en juin 2020	Feuille émargement

Populations "cibles" de l'action :
L'ensemble de la population est visé à travers ce projet à partir du moment où elle est résidente du territoire de la CCNEB. Toutes les classes d'âge sont donc concernées ainsi que toutes les catégories socio-professionnelles et spécificités.

Facteurs de réussite de l'action : En cours.

Temps de mise en œuvre de l'action (montage et lancement) : de 3 à 6 mois

Année de mise en œuvre de l'action : 2019

Dispositif d'évaluation de l'action : Oui

Modalités et le cas échéant, résultats de l'évaluation de l'action :
Le projet se terminant en juin 2020, nous ne pouvons à ce jour présenter les résultats de l'évaluation envisagée. Néanmoins, le tableau suivant, présente les indicateurs de résultats et les résultats prévus selon les objectifs généraux définis.

Objectifs	**Indicateurs de résultats** (2 minimum sur l'ensemble du projet)	**Résultats prévus**
Créer une Trame Biodiversité et Santé	Présentation de la Trame proposée et des actions à mener correspondantes	Echanges avec les acteurs du territoire et les élus Restitution publique
Aborder la santé des habitants et évaluer la "santé" de leur territoire par le prisme de la biodiversité	Enquête et analyse Comparaison de différents types de quartiers (urbain, périurbain, industriel…)	Rédaction du rapport de synthèse
Proposer des actions opérationnelles pour améliorer la santé du territoire	Nombre d'actions de valorisation des résultats de l'évaluation	Exemple d'actions qui pourraient être menées sur le territoire : Mener la plantation de 10 000 plants sur l'ensemble du territoire de la CCNEB en réponse à l'Appel à Projets de Reforest'Action Planter des espèces entomophiles permettant de limiter les risques d'allergie pour les humains et d'améliorer les populations d'insectes pollinisateurs Prévoir des espaces naturels à minimum 500 m de chaque habitation (critère pour le prochain PLUi) Valoriser les espèces indigènes comme le Lierre, qui améliore la qualité de l'air et éviter les espèces comme le Marronnier qui produisent de l'Ozone Sensibiliser à l'importance des zones humides à proximité des zones urbaines et des vielles forêts (sylvothérapie) et mise en valeur du lien "agriculture/pollinisateurs" Créer des jardins thérapeutiques à proximité des centres de soins, maisons de retraite, hôpitaux... Développer des espaces dédiés sur le territoire pour les industriels de la santé ou des agriculteurs pour cultiver des plantes médicinales à destination des habitants des territoires

Thématique(s) :

- Aménagement, urbanisme, transport/mobilités
- Biodiversité, nature en ville
- Changement climatique
- Etat des lieux, diagnostic
- Information, pédagogie, concertation, promotion de la SE

Mots-clefs : Trame Biodiversité-Santé, réservoirs de biodiversité, continuités écologiques, corridors écologiques, aménagement de l'espace, politiques publiques.

3. Montage

Gouvernance :
De nombreuses rencontres ont été organisées entre les élus de la CCNEB en charge de cette thématique, le CEN Aquitaine, le bureau d'études retenu Biodiv'Airsanté et l'Agence Régionale de Santé (ARS) Nouvelle-Aquitaine afin de lancer le projet. Le montage de celui-ci s'est traduit également par une collaboration entre le bureau d'études, le CEN Aquitaine et la CCNEB. L'appui de l'Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé (IREPS) Nouvelle-Aquitaine a également été sollicité pour le montage du dossier de demande de subvention auprès de l'ARS Nouvelle-Aquitaine.
Ce projet a bien sûr fait l'objet d'une présentation et d'une délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes ainsi que d'une instruction et d'une validation par l'ARS Nouvelle-Aquitaine pour l'attribution de leur participation financière.
Une rencontre, en cours d'élaboration du projet, a été organisée avec la CCNEB, le CEN Aquitaine et l'ARS Nouvelle-Aquitaine afin de faire un point sur la méthodologie de l'étude.
Le projet est en cours, mais plusieurs points téléphoniques ou physiques ont eu et auront lieu jusqu'à l'aboutissement du projet avec les différents partenaires. De nombreux échanges et participations aux ateliers réalisés dans le cadre du CLS Est Béarn peuvent également être répertoriés. Une partie des actions de ce CLS portant sur ce projet, la collaboration avec les différentes instances et collectivités associées sera maintenue dans le temps.
La collaboration avec l'ensemble des services de la collectivité (services techniques, aménagement, urbanisme, patrimoine naturel…), les communes du territoire et la population, se fait tout au long du projet et d'autant plus lors de la mise en place des actions.

Partenaires impliqués dans le l'action :

- Partenaire(s) privé(s) :
  - Bureau d'études Biodiv'Airsanté

- Partenaire(s) associatif(s) :
  - CEN Aquitaine

- Partenaire(s) public(s) :
  - IREPS Nouvelle-Aquitaine,
  - ARS Nouvelle-Aquitaine,
  - les communes du territoire de la CCNEB,
  - instance relative au CLS Est Béarn (coordinatrice : Mme Sophie Campet)

- Opérateur(s) :
  - CCNEB

- Autres partenaires, y compris internationaux :
  - Région Nouvelle-Aquitaine,
  - Reforest'Action,
  - Fondation Total,
  - habitants…

- Partenaire(s) financier(s) :
  - ARS Nouvelle-Aquitaine

A retrouver sur le site : territoire-environnement-sante.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Edition : Cerema pour le compte des ministères de la Transition écologique et solidaire et le Ministère des Solidarités et de la Santé.

Cerema ***, l'expertise publique pour la transition écologique et la cohésion des territoires.***